

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 15 janvier 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Micheline Lebel
Nathalie Bonneville
Mikaëlle Rolland

MM. Guy Chamberland
Yvan Bessette

QUORUM

M. Frédéric Bélisle, conseiller, est absent.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.

La secrétaire-trésorière adjointe, Marjke Wynants est également présente.

2018-01-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h35.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Yvan Bessette:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-003 Rapport de l'inspecteur pour le mois de décembre 2017

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de décembre 2017;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland:

D'adopter le rapport des permis émis du mois de décembre 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-004

Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2017, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Micheline Lebel:

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2017, et ce tel que déposé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-005

Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage 401-15 rue Normandie, autorisant immeubles triplex et/ou 4 logements

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement 401-15 relativement à l'autorisation d'usage de triplex et d'immeuble 4 logements à l'intérieur de la nouvelle zone R-10 et l'agrandissement de la zone R-4;

CONSIDÉRANT l'adoption du deuxième projet sans aucune modification lors d'une séance antérieure;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Bessette et résolu :

D'ADOPTER le règlement 401-15, dernière définitive et d'amorcer le processus de registre des personnes habiles à voter selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les élections et référendum.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-006

Adoption du premier règlement de modification de zonage 401-16 rue Bissonnette, autorisant les bâtiments juxtaposés-jumelés et 402-1 concernant la modification au règlement de lotissement relatif aux immeubles de trois logements et plus

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé lors d'une séance antérieure et la que les règlements 401-16 et 402-1 ont été transmis à la M.R.C. pour avis de conformité au schéma d'aménagement;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par Mme Micheline Lebel et résolu :

D'adopter les premiers projets de règlement 401-16 (zonage) et 402-1 (lotissement);

De fixer une assemblée de consultation publique lors d'une prochaine séance du Conseil selon les dispositions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-007

DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ
Réalisation de travaux d'entretien (TransCanada pipelines)

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'art.62 L.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, du demandeur expliquant la nature des travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront effectués sur une période restreinte et que les contraintes seront temporaires;

CONSIDÉRANT que les lots visés 4 566 696 et 5 813 347 seront remis en état pour la culture suite à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun autre emplacement disponible pour la réalisation des travaux puisque ceux-ci doivent être réalisés sur ou à proximité de la conduite existante;

CONSIDÉRANT que ces lots conserveront la même vocation agricole soit la culture céréalière et que ces travaux ne modifieront le potentiel agricole que pour la durée des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de conséquences ou contraintes à long terme sur l'utilisation agricole, ni sur les établissements de productions animales;

CONSIDÉRANT que le requérant possède un protocole de remise en état et de compensation pour les inconvénients à l'exploitation agricole, lors de la réalisation de ce type de travaux;

Il est proposé par Guy Chamberland, appuyé par Jacques Lavallée et résolu :

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur les formulaires d'autorisation de la CPTAQ ainsi que les plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale et permettrait de maintenir le potentiel des activités agricoles sur ces lots.

<u>2018-01-007.1</u>	Dossier C.P.T.A.Q. résolution d'appui pour projet: 991, route 133 (Plomberie Pier-Eau)
CONSIDÉRANT	la demande de conformité à la réglementation municipale du requérant pour appui à la C.P.T.A.Q.;
CONSIDÉRANT	que le projet du propriétaire à l'effet de démolir l'ancien bâtiment et la reconstruction d'un nouvel entrepôt et bureaux administratifs;
CONSIDÉRANT	que la construction du bâtiment est conforme à la réglementation municipale mais devant obtenir une autorisation pour changement d'usage, soit de "vente de cabanon" à "entreposage intérieur de matériaux de plomberie";
CONSIDÉRANT	qu'il n'y a aucun autre emplacement disponible pour la réalisation des travaux et usage projeté à l'intérieur du périmètre urbain et que l'emplacement actuel est directement contigüe à une zone d'usage similaire (électricien et atelier de soudure);
CONSIDÉRANT	qu'il n'y aura pas de conséquences ou contraintes supplémentaires sur l'utilisation agricole, ni sur les établissements de productions animales;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée:

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur les formulaires d'autorisation de la CPTAQ ainsi que les plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale et permettrait de maintenir le potentiel des activités agricoles sur ces lots.

Adoptée à l'unanimité

<u>2018-01-008</u>	Mandat de surveillance/contrôle qualitatif projet 225 Phase 2
CONSIDÉRANT	la réception de l'autorisation du M.T.Q. et du protocole d'entente concernant la reconstruction du Rang du Bord-de-l'Eau/225 et l'aide financière incluant la surveillance de chantier et contrôle en laboratoire;
CONSIDÉRANT	les propositions de services transmises à la municipalité suite à l'appel d'offre pour les services de surveillance et conformité des travaux aux plans et devis;
CONSIDÉRANT	les propositions de services transmises à la municipalité relativement au contrôle qualitatif des matériaux;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Nathalie Bonneville et résolu :

D'autoriser le mandat de surveillance des travaux en chantier à la firme "Les consultants S.M. inc." au montant de 20 950 \$;

D'autoriser le mandat de contrôle qualitatif des matériaux en laboratoire et en chantier, à la firme "Groupe ABS inc." au montant de 24 218 \$;

De fixer une rencontre de démarrage du projet avec nos consultants et l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-009

Autorisation financement règlement 703 projet 225

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement décrétant les travaux de reconstruction du Rang du Bord-de-l'Eau/225 et autorisant un emprunt et financement du coût des travaux;

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement par le Ministère des affaires municipales autorisant l'emprunt;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Yvan Bessette:

De transmettre le règlement et mode de financement au portail du service d'appel d'offre du Ministère des affaires municipal, service de la fiscalité et service de la dette (STEFE);

De transmettre au Ministère des finances du Québec l'autorisation du financement à long terme et l'émission d'obligation pour le montant indiqué au règlement ainsi que la réservation de la date d'ouverture des soumissions pour acceptation.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-010

Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu a adopté la résolution 14925-17 spécifiant que le conseil procède, en collaboration avec les municipalités de la MRC, à la réalisation d'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'intervention hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier auprès du ministère de la Sécurité publique afin de réaliser ledit protocole;

CONSIDÉRANT que ce protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé fait suite aux recommandations du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que ce protocole répondra à l'action 41 du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération dont les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu se sont engagées à réaliser.

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par Mme Nathalie Bonneville et résolu :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la municipalité adopte le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU);

QUE des ententes intermunicipales en ce sens soient établies pour la couverture du territoire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-011 **Acquisition logiciel Telmatik – système de notifications à la population**

CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'acquisition d'un logiciel informatique et la présentation du système de notification à la population;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en matière d'incendie et de sécurité civile suggère de façon facultative aux municipalités l'acquisition d'un tel système pour la gestion des risques lors de sinistres ou d'urgence;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland et résolu :

D'autoriser l'acquisition et la mise en place du logiciel de notification selon la proposition de service de l'entreprise "Telmatik" au montant de 2 460 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-012 **Nomination des Conseillers responsables des divers comités pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT qu'en début d'année les membres du Conseil doivent attribuer les représentants de chaque secteur d'activités au sein de la Municipalité;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel :

De nommer :

Sécurité civile, urgence et incendie : M. Jacques Lavallée et M. Guy Chamberland ;

Voirie et travaux publics : M. Yvan Bessette et M. Guy Chamberland;

Urbanisme : Mme Mikaëlle Rolland;

Loisirs : M. Frédéric Bélisle, Mme Nathalie Bonneville;

Politique familiale : Mme Nathalie Bonneville

Centre d'Arts de Sabrevois et église anglicane : Mme Micheline Lebel;

Bibliothèque : Mme Micheline Lebel;

Centre communautaire et MADA : M. Guy Chamberland

Adoptée à l'unanimité

2018-01-013 **Dépenses du mois de décembre 2017 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de décembre 2017 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de décembre 2017 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-014 **Correspondance**

2018-01-015-1

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT la contribution financière du M.T.Q. à l'intérieur du programme PARRM pour 2017 au montant de 11 000 \$;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland et résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés et réalisés sur la rue Tougas pour un montant subventionné de 11 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Qu'en conséquence, la Municipalité demande le versement de la subvention au dossier no. 00026196-1.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-015-2

APPROBATION DES MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la demande de modification aux règlements de fonctionnement de la bibliothèque;

Il est proposé par M. Nathalie Bonneville, appuyée par Mme Micheline Lebel et résolu :

D'autoriser les modifications règlementaires, relativement au prêt aux collectivités, soit *école primaire* et *C.P.E.*, le tout selon le document "Règlement de fonctionnement de la Bibliothèque de Sabrevois;

Transmettre copie au C.S.R.B.P.;

Adoptée à l'unanimité

2018-01-015-3

Acquisition d'un escalateur pour l'accès à la Bibliothèque

CONSIDÉRANT que l'accès à la bibliothèque municipale n'est pas possible pour les personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyée par M. Yvan Bessette et résolu :

D'autoriser l'achat et l'installation d'un escalateur électrique pour l'accès sécuritaire à la bibliothèque, au montant approximatif de 5 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-015-4

- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES
DU CONSEIL MUNICIPAL -

CONSIDÉRANT

que lors de la première séance annuelle du Conseil municipal, celui-ci doit adopter le calendrier des réunions publiques mensuelles pour l'année en cours, conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par M. Guy Chamberland et résolu :

D'adopter le calendrier suivant fixant les dates des réunions régulières du Conseil pour 2018: 5 février, 5 mars, 3 avril, 7 mai, 4 juin, 3 juillet, 13 août, 10 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-016

Période de questions

2018-01-017

Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par M. Jacques Lavallée:

La fermeture de l'Assemblée à 20 :10.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Lavallée, maire

Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier